

● (1800)

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. l'Orateur adjoint:** L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant expirée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan) avait la parole.

**Une voix:** Il n'est pas là.

[Français]

**M. Lefebvre:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais je n'ai pas entendu vos propos. Est-ce qu'il serait possible de les répéter?

**M. l'Orateur adjoint:** En français ou en anglais?

**M. Lefebvre:** A votre choix, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures de l'après-midi, la motion portant 2<sup>e</sup> lecture du bill C-17, loi modifiant le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et modifiant le Régime de pensions du Canada était à l'étude, et l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan) avait la parole.

[Traduction]

Le député de Burnaby (M. Robinson).

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur l'Orateur, comme je prononce ce soir mon premier discours en tant que député de la circonscription de Burnaby, je tiens à dire com-

### Impôt sur le revenu—Loi

bien je suis fier d'être le premier député à représenter cette nouvelle circonscription. J'ajouterai que c'est la première fois dans l'histoire de ma province que la localité de Burnaby possède son propre député.

Si la Chambre veut bien faire preuve de patience à mon égard pendant quelques instants, j'aimerais lui signaler que la ville de Burnaby est une municipalité unique à plus d'un titre et présente une grande diversité. Ainsi, elle borde l'imposant fleuve Fraser et un petit bras de mer. Elle compte de riches terres arables, des industries lourdes, deux grandes institutions post-secondaires, plusieurs quartiers résidentiels attrayants, ainsi qu'une zone commerciale très active. Je suis fier de représenter la circonscription de Burnaby et je suis heureux que mes mandants m'aient fait confiance.

Le bill à l'étude ce soir vise à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu ainsi que le Régime de pensions du Canada. Évidemment, c'est un reste de l'ancien gouvernement libéral. En fait, il perpétuerait les échappatoires et les mêmes injustices que le dernier gouvernement a créées ou qu'il souhaitait créer avant d'être battu le 22 mai.

Les gens de Burnaby et, j'en suis certain, tous les Canadiens sont fatigués des jeux qu'on leur fait jouer par le biais du système économique actuel et surtout du système fiscal. Les électeurs de Burnaby ont voté pour un changement. Ils m'ont élu pour les représenter, et les Canadiens de tout le pays croyaient que les conservateurs tiendraient les promesses qu'ils leur avaient faites pendant la campagne électorale. Ils ont cependant été déçus. Il y en a de nombreux exemples, mais je vais parler de la promesse qui consistait à réduire les impôts de 2.2 milliards de dollars, réduction sur laquelle le gouvernement est resté étrangement muet jusqu'à maintenant.

Les gens de ma circonscription et les électeurs canadiens sont en droit d'attendre que les partis politiques respectent les engagements qu'ils ont pris. Le gouvernement a carrément fait fi des promesses insensées qui ont été faites. Pas plus tard qu'hier, nous avons vu ce qu'il est advenu du projet de déménagement de l'ambassade.

Ce qui m'inquiète toutefois, c'est que le bill que nous devons étudier aujourd'hui et qui vise à créer dans notre système fiscal d'autres échappatoires et d'autres stimulants—comme on les a appelés—ne propose rien pour lutter contre les injustices flagrantes de notre régime fiscal. La part d'imposition des sociétés représente 17 p. 100 et celle des particuliers environ 41 p. 100. Or, il y a vingt-cinq ans, la part versée par les sociétés était plus importante que celle versée par les particuliers. Les Canadiens s'interrogent donc à juste titre sur la justice du système quand ils voient que les sociétés sont de moins en moins imposées et les contribuables moyens de plus en plus.